



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 9 septembre 2020

L'an deux-mil, jeudi vingt-cinq juin à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château en session ordinaire à la mairie.
Date de convocation : juin 2020

ETAIENT PRESENTS :

MILAVEAU Stéphane- maire	X	BARROY Gérard	exc	PELLISSIER Arnaud	X
SIGNORET Marc- 1 ^{er} adjoint	X	BOUILLOT Michel	X	PUTHINIER Agnès	X
AUDOUIN Thierry- 2 ^{ème} adjoint	X	GUESSANT Carole	exc	ROUEIL Céline	X
ACCOLAS Bernadette- 3 ^{ème} adjointe	X	GUIRIEC Raynald	X	SERMONDADAZ Véronique	X
GAUMET Annie- 4 ^{ème} adjointe	X	JACQUET Bernard	X	TRUFFY Thierry	X

Procurations : Gérard BARROY donne procuration à Stéphane MILAVEAU – Agnès PUTHINIER à Bernadette ACCOLAS

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

M. Jean-Luc REBY – Mme Françoise SCHEEPERS - Compte-rendu rédigé par Françoise SCHEEPERS

Point n°1- Tourisme

Thierry AUDOUIN informe l'assemblée qu'Olivier LARAIZE, vice-président à la Communauté de Communes, chargé du tourisme, souhaite consulter les communes du Pays de Tronçais pour faire un point.

Pour Thierry AUDOUIN, l'office de tourisme située place du Faubourg était un élément important d'Ainay qui n'existe plus, à son grand regret. Cet office, appelé Point I, renseignait les touristes. A l'époque où il fonctionnait durant l'été, des jeunes occupaient cet emploi, malheureusement ils n'étaient ni formés, ni adaptés à cette mission. Le tourisme n'étant pas une compétence communale, les mauvaises statistiques de fréquentation ont eu raison de l'office local. Le Point I est fermé depuis quelques années, maintenant. Le local est actuellement utilisé par l'association Infos Tronçais.

Pour découvrir Ainay et son patrimoine, T. AUDOUIN est favorable à refaire un cheminement pédestre avec des points explicatifs sur les monuments et les lieux, il souhaiterait également que soit pris en compte le développement des VTT dans la forêt de Tronçais ainsi qu'un balisage pour les piétons. Deux offices de tourisme fonctionnent toute l'année, un à Cérilly et un à Hérisson mais trop loin d'Ainay et une borne infos, implantée à Saint Bonnet-Tronçais.

Ces idées n'étant pas exhaustives, M. AUDOUIN donne la parole aux membres de l'assemblée qui constatent ou proposent les éléments suivants :

- regret que la carte de la forêt sur la façade, place du Faubourg, soit effacée par le temps, cette carte avait son utilité, pourquoi ne pas la restaurer ?
- fournir de guides audio, en complément des applications existantes telles que Geocaching (loisir qui consiste à utiliser la technique du géo-positionnement par satellite pour rechercher ou dissimuler des « caches » ou des « géocaches » dans divers endroits à travers le monde) ou Pépit (qui offrent plusieurs parcours découverte au cœur du Pays de Tronçais à la recherche d'un « trésor »).
- créer une signalétique détaillée (cartes et plans) qui permettrait de renseigner les touristes et brochures individuelles qui pourraient être distribuées.
- réouverture du Point I.
- palier au manque d'outils de communication pour valoriser Ainay (les touristes ne savent pas forcément où dormir, ni où manger).

Cette année, les gîtes ont été pris d'assaut depuis le début des vacances jusqu'à aujourd'hui. Les vacanciers ont privilégié le grand air, la forêt, la nature et la campagne.

Monsieur le Maire souhaiterait qu'une voie d'accès cyclable sécurisée soit créée entre Ainay et l'entrée de la forêt de Tronçais, les vélos étant appelés à se développer (électriques ou non), en y ajoutant des bornes pour les

attacher. Cette piste mènerait à l'outil pédagogique mis en place en 2017, au travers du sentier de la futaie Colbert II. La piste serait matérialisée par des rondins de bois, les fossés busés. Le circuit cycles permettrait l'accès à la forêt et aux étangs et pourrait s'allier aux circuits pédestres matérialisés.

Point n°2 – Sécurité routière

Bernadette ACCOLAS a réalisé une synthèse de l'audit rendu le 27 juillet dernier par l'ATDA

- 1- Périmètre de l'étude :
 - ♦ Les 4 routes départementales qui transitent par Ainay
 - ♦ Le centre historique d'Ainay le Château
 - ♦ Rue du pavé
- 2- Rappel de la nature des différents aménagements existants en matière de sécurité routière et la réglementation liée
- 3- L'état des lieux basé sur :
 - Des relevés de vitesse réalisés par l'UTT
 - Des données enregistrées par notre radar pédagogique.
 - Des constats visuels

Il en ressort le constat suivant :

- Les vitesses ne sont pas forcément élevées mais non adaptées à la configuration des lieux
- Les lieux sont déjà naturellement rétrécis dans le bourg
- La majeure partie des entrées s'effectue par des voies larges avec des vues linéaires dégagées et un bâti faible
- Le cheminement piéton n'est pas aisé (faible largeur des trottoirs et revêtement vétuste)
- Nombreux trottoirs servent au stationnement

4- Solutions proposées :

- Proposer des aménagements, là où la sécurité est menacée :
 - a) CHS
 - Radar pédagogique à demeure
 - Marquage au sol en résine devant l'entrée principale
 - Passages pour piétons
 - b) Rue de l'Orange
 - Aménagement d'un plateau traversant au niveau du square
 - c) Arrivée route de Moulins
 - Plantations le long de la route
 - Création de passages piétons
 - d) Route de Bourges
 - Plateau traversant avec marquage résine juste après le panneau d'agglomération
 - Dos d'âne avant la route de Meaulnes
 - e) Rue des récollets
 - Plateau traversant au niveau de la maison médicale
 - f) Carrefour rue du pavé/Rue des Fossés (Hors audit)
 - Mise en place de stop
 - g) Place du Faubourg (Hors audit)
 - Supprimer la place de parking trop près du carrefour
- Améliorer la circulation en centre historique et améliorer le cheminement des piétons (mise en place d'une circulation en sens unique et dans plusieurs quartiers mise en œuvre de stationnement sur la chaussée : Faubourg de Moulin, vers le square...).
- Restaurer de nombreux trottoirs.
- Proposer des aménagements paysagers

- a. Aux abords de la Mairie
- b. En entrée de bourg route de Moulin

-autre préconisation :

- Recourir aux priorités à droite : Exemple Rue Rambourg (A côté du Crédit Agricole)

5- Mise en œuvre :

Le coût estimé des aménagements de sécurité est de 300 000 € et la réfection de l'ensemble des trottoirs et autres aménagement d'embellissement de 1 250 000 €.

6- Les objectifs de la commission :

- Analyser les besoins en terme « d'urgence » et mettre en place un plan d'actions
- Approfondir certaines propositions (priorités à droite, stationnement sur chaussée...)
- Prévoir à partir de 2020 la mise en œuvre d'aménagement « simple »

Madame ACCOLAS ayant donné lecture de la synthèse, revient sur les relevés de vitesses réalisés par l'UTT de Cérilly, à plusieurs reprises sur la commune et sur les statistiques tirées du radar pédagogique (installé tour à tour sur les axes les plus passants d'Ainay). Quelques rares vitesses excessives sont à déplorer.

Elle rappelle que le radar indique la vitesse, l'heure et le nombre de passages, traduit les éléments chiffrés en graphiques. Il joue un rôle de dissuasion en affichant la vitesse aux conducteurs. A noter qu'il relève les vitesses dans les deux sens de circulation ce qui donne un bon aperçu du nombre de véhicules entrants/sortants et des conduites.

Les élus font remarquer qu'il est difficile de s'y retrouver dans toutes les limitations de vitesse pratiquées en France, qui fluctuent entre 30, 50, 70 km/h en agglomération et 80, 90 ou 110 km/h/130 km/h hors agglomération ou sur autoroute.

La configuration d'Ainay crée des difficultés de croisement de véhicules au niveau du pont blanc (route de Bourges) et sous le porche (rue de l'Horloge). Monsieur le Maire fait remarquer un problème de panneau (fléchage) au niveau du porche qu'il conviendra de rétablir au plus vite. Mme ACCOLAS souligne que les rues d'Ainay sont plus larges que la norme et en mauvais état général, qu'il serait nécessaire de refaire les trottoirs et d'empêcher le stationnement des véhicules sur les trottoirs. Il conviendrait également de privilégier les piétons/les poussettes et inciter les riverains à ne plus stationner devant chez eux, raz leurs habitations, les piétons étant contraints de slalomer entre les voitures. Des stationnements sont à interdire parce qu'ils masquent la visibilité aux intersections (exemple : devant le Bistrot Culture). La rue Porte de ville pourrait être mise en sens unique.

Le stationnement et l'accessibilité devant la mairie seront intégrés dans la réfection intérieure/extérieure de la mairie le moment venu. L'aménagement global de sécurité s'élevant entre 300 000 et 1 250 000 €, il apparaît nécessaire de faire une priorisation des actions car certains aménagements simples peuvent être, d'ores et déjà, réalisés à faibles coûts.

La création d'un cheminement du centre bourg à la pharmacie (route de Moulins) serait judicieuse pour les piétons.

Une demande de subvention d'amendes de police a été faite pour permettre l'acquisition d'un second radar pédagogique qui pourrait être posé rue du Pavé, route très passante, pour répondre à la demande du CHS afin de faire ralentir les véhicules à l'approche de l'hôpital. L'aide s'élève à 30% du montant HT. Des passages protégés seront matérialisés pour la traversée de chaussée.

La Commission Sécurité se réunira très prochainement pour définir tout cela, hiérarchiser les points évoqués, déterminer les priorités selon si le lieu est passager ou non, bâti ou non, prévoir des rendez-vous avec des entrepreneurs qui seront chargés des aménagements.

La commission prévoit de se réunir le 23 septembre prochain à 18h30 en mairie.

Point n°3 – Travaux sur immeuble appartenant à la commune d'Ainay-le-Château

Mme Annie GAUMET informe les élus qu'elle a reçu M^e Marie-Laure BONNEAU-VIGIER, pour répondre à sa demande, avocate qui loue un local communal à Ainay-le-Château, rue du Vieux Château. Les locaux loués sont vétustes, la porte d'entrée peine à fermer. M^e BONNEAU-VIGIER bien que peu exigeante, demande à ce qu'il soit apporté une amélioration sur sa location.

Il conviendrait de faire des petits travaux d'entretien, notamment au niveau de l'entrée, travaux de maçonnerie ou de plâtrier qui pourraient être réalisés, en régie, par l'équipe technique, comme vu avec Thierry AUDOUIN.

Point n°4 – Domaine agricole de la commune

Pour reprendre les éléments passés : en 2019, M. Gilles PHILIPPEAU, en qualité de fermier, a transmis un courrier de départ, à destination de son propriétaire (Commune d'Ainay) faisant valoir ses droits à la retraite en prévision du 11 novembre 2020.

Depuis son entrée en 1984, M. PHILIPPEAU a fait construire deux stabulations en 1995 et en 2003 avec accord de la municipalité en place. Afin de permettre une évaluation de ces bâtiments d'exploitation, M. PHILIPPEAU et la Commune d'Ainay-le-Château ont fait intervenir un expert foncier, chacun pour son compte.

L'expert de M. PHILIPPEAU a évalué les bâtiments à 58 300 € (cinquante-huit mille trois cent euros), l'expert de la Commune à 38 054 € (Trente-huit mille et cinquante-quatre cents) soulignant que les couvertures étaient en plaques de fibrociment amiantées. Pour contrôle et après analyse d'une plaque, il s'est avéré que l'expert foncier de la municipalité avait raison. L'expertise retenue fixe la somme de 38 054 €, indemnisation à verser à M. PHILIPPEAU. Un état des lieux de sortie aura lieu en octobre 2020. Un état des lieux d'entrée aura également lieu à la même date pour le fermier entrant.

Le fermage qui sera proposé au fermier entrant, sera identique à celui de M. PHILIPPEAU auquel seront ajoutés les 2 bâtiments d'exploitation.

Le conseil municipal devra définir lors de son prochain conseil le montant de la location de ces 2 bâtiments tenant compte des prix des fermages en application de l'article L.411-11 du Code Rural. Pour l'Allier, le dernier arrêté préfectoral en vigueur est celui du 23 octobre 2017 qui fixe les valeurs locatives maxima et minima des terres, des prés et des bâtiments d'exploitation.

Point n°5 – Rentrée scolaire

Mme Céline ROUEIL informe l'assemblée qu'en cette rentrée 2020-2021, l'effectif de l'école maternelle et élémentaire s'élève à 105 élèves contre 110 l'année dernière, comme suit :

Maternelle : PS : 8 – MS : 16 – GS : 10

Elémentaire : CP : 12 – CE1 : 16 – CE2 : 11 – CM1 : 16 – CM2 : 16

Quelques aménagements ont été décidés par la directrice, Mme DEVAUX à l'heure de la fusion de deux écoles (maternelle et élémentaire). La salle de garderie est déplacée à la maternelle. Les élèves de Grande Section sont descendus dans l'école élémentaire pour rejoindre les élèves de CP. Ainsi, les CP sont réunis dans la même école. Les cours de récréation permettent de séparer les plus grands (CM2 de 10/11 ans) des plus petits (5/6 ans) pour leur permettre de jouer pendant la récréation en toute sécurité.

Madame DEVAUX, directrice des écoles, fait classe aux élèves de CM1/CM2, Mme BERTILLINI aux CE2/CM1, Mme PETROVA aux CE1/CE2, Mme CHRISTODOULOU aux GS/CP et Mme DESNOUX aux PS/GS.

L'effectif cantine moyen est de 22 élèves en maternelle et 55 élèves en élémentaire à cela s'ajoute le repas du personnel de cantine et de quelques enseignantes, le nombre total de repas journalier s'élève à 85. Les repas sont toujours élaborés par les cuisines du CHS en collaboration avec leur diététicienne et la responsable cantine.

Point n°6 – Homologation du terrain de moto

Monsieur Marc SIGNORET informe qu'une commission de sécurité s'est rendue sur place, Champ des Balais sur la commune de Vernais pour homologuer le terrain de moto-cross le 7 août. Des aménagements liés ont été apportés par l'association AINAY MOTO VERTE dirigée par Denis LIBERT ce qui a permis l'homologation du terrain sans problème. Un arrêté sera prochainement établi pour 4 ans.

Le président met l'accent sur une école de pilotage encadrée par pilotes affiliés à la fédération de moto cross. L'année 2020 étant une année compliquée, les entraînements n'ont pas pu avoir lieu ou en comité restreint dans la période hors confinement. En 2021, l'association envisage de refaire une course sur prairie comme organisée il y a quelques années, les organisateurs recherchent un terrain à cet effet.

Point n° 7 – Eco quartier

Comme chaque année, la SEAu propose à la municipalité de valider le compte rendu de l'année précédente. Afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de points opposables, le document sera envoyé à chaque élu afin que le CRACL soit validé lors du prochain conseil.

Point n°8 – Lettres recommandées reçues

- **Lettre RC avec AR :** La société Arums & Senteurs, représentée par Alice DURAND, demande à nouveau, par lettre recommandée, d'acquérir le bâtiment dans lequel elle exerce ainsi que l'appartement situé au-dessus de la boutique.

Monsieur le Maire a demandé à l'agence immobilière ORPI d'estimer le bien. Le bâtiment a été acheté 60 000 € hors frais de notaire, il est estimé aujourd'hui 70 000 € alors que le cours de l'immobilier est au plus bas. Monsieur le Maire informe le conseil que le montant lui paraît trop faible au regard des travaux qui ont été faits depuis l'achat. Par ailleurs, il rappelle que l'arrière du magasin est mis à disposition auprès du Comité des Fêtes comme lieu de stockage de matériel.

Monsieur le Maire propose de demander à Mme Alice DURAND de bien vouloir faire une proposition et s'engage à en délibérer lors d'un prochain conseil et dans l'hypothèse où, le bâtiment resterait propriété de la commune, envisage de changer la devanture qui est en état d'usage avancé.

- **Lettre RC avec AR de Sophie AGUDO :** Mme AGUDO informe la municipalité des désagréments qu'elle subit, elle et sa famille depuis un an, liés à la construction des bâtiments agricoles de production de dindes au lieu-dit Charnoux.

Elle fait part au conseil municipal, des nuisances olfactives qui ne cessent de lui importuner la vie. Elle avait déjà en juin 2019 signalé des odeurs désagréables à toutes heures de la journée et de la nuit, auprès de la mairie et de l'exploitant agricole, en vain. Elle demande que sa nouvelle plainte soit prise en compte afin de mettre un terme à ces désagréments.

La municipalité a adressé en juin 2019 un courrier à l'exploitant lui expliquant qu'il lui était accordé le temps de s'installer et qu'ensuite, il devrait rendre des comptes.

De ce fait, la municipalité décide aujourd'hui, de lui demander par écrit de détailler les améliorations apportées ou le projet d'améliorations permettant de résoudre le problème d'odeurs olfactives nauséabondes qui incommode le voisinage.

- **Lettre LR avec AR de Mme DUMUR :** Mme Nelly DUMUR informe la municipalité d'infiltration d'eaux pluviales provenant de la route, dans sa maison d'habitation, lors d'orages ou de fortes pluies. L'eau pénètre jusqu'à sa chaudière et les projections d'eau, liées aux passages des véhicules sur la rue de Salvert, salissent les murs de sa maison.

Monsieur le Maire prend en compte la réclamation et prévoit le passage de l'agent communautaire, chargé de la voirie, pour trouver une solution pérenne.

- **Lettre simple de Jean-François BARTOUX :** Monsieur BARTOUX propose ses services en qualité de garde-chasse auprès de la municipalité.

La municipalité lui adressera un courrier lui indiquant qu'aucun recrutement n'est envisagé pour le moment et que le garde-champêtre exerce déjà les fonctions proposées par le demandeur.

Questions diverses :

- **Ambroisie**

La municipalité a été informée de la nécessité de désigner un référent ambroisie sur le territoire d'Ainay-le-Château afin de recenser et de lutter contre cette plante toxique, hautement allergène. Mme Agnès PUTHINIER, agricultrice et conseillère municipale, accepte d'en être la référente.

- **Agents CNAS**

M. Jean-Luc REBY informe le conseil qu'il convient de choisir un délégué au CNAS pour la durée du mandat 2020-2026. Madame Annie GAUMET est désignée comme déléguée, élue, au CNAS.

- **Culture**

1/- Concerts lyriques : M. Michel BOUILLOT chargé de la culture, revient sur l'évènement qui a ponctué la fin août : le Festival d'art lyrique, organisé par Nathalie PASQUIER pour sa 3^{ème} édition. Le festival a été une réussite totale, débutant le vendredi soir avec 2 concerts et se poursuivant le samedi soir, avec 1 concert. Les mesures sanitaires mises en place ont permis d'accueillir 130 personnes sur l'ensemble du weekend. Le niveau des artistes qui se sont produits, ont donné une totale satisfaction. Il faut remercier l'implication de Nathalie qui porte l'évènement avec Maxime NEYRET et Jean-Marie CHAUVIN. Ce festival commence à bien exister. M. BOUILLOT réfléchit au format de la 4^{ème} édition. Il aimerait que le festival ait un statut à part entière. Il convient d'y réfléchir avant la saison prochaine.

2/- Salon du livre le 23 octobre : Nathalie PASQUIER organise tous les 2 ans un salon du livre. L'édition 2020 sera sur les livres destinés à la jeunesse. Nathalie met en place le salon dans le respect le plus strict des gestes barrières.

3/- Réunion commission : Monsieur BOUILLOT propose que la commission Culture se réunisse courant octobre. Une date sera prochainement proposée.

- **Cinéma « Belle-fille » :**

Après un arrêt total des projections de films, Mme Annie GAUMET informe les élus de la reprise du cinéma rural le mardi 15 septembre prochain au foyer rural avec une comédie française.

- **Aide proposée**

M. Raynald GUIRIEC informe avoir été témoin de difficultés rencontrées par une administrée qui doit emmener ses poubelles au bord de la route à 800 m de la maison d'habitation et demande à ce qu'une solution soit trouvée.

- **EP (Éclairage public) - Relevé des foyers défectueux**

M. Raynald GUIRIEC et M. Bernard JACQUET ont procédé au relevé des éclairages publics défectueux afin de les faire réparer avant l'hiver. L'absence de numéros sur les poteaux d'électrification pose problème ainsi que sur les maisons, dans certains quartiers. La description du lieu de panne devient, alors, compliquée.

La mairie se renseignera auprès du SDE03 s'il existe un plan qui faciliterait l'exercice.

A noter que l'ensemble des remparts ne sont plus éclairés le soir.

- **Réunion communication**

Monsieur Thierry AUDOUIN propose de faire une réunion de la commission communication le jeudi 17 septembre à 18h00 afin d'évoquer le bulletin municipal 2021.

- **Réunion Eau**

Monsieur Stéphane MILAVEAU propose de faire une réunion Eau le mercredi 16 septembre à 18h00 au sujet du renouvellement des canalisations à changer.

- **Réunion Sécurité**

Mme Bernadette ACCOLAS propose de faire une réunion de la commission Sécurité le 23 septembre à 18h30 en précisant que la commission est ouverte à ceux et celles qui veulent participer et indique que la partie Signalétique passe à la commission Communication.

- **Fleurissement**

Mme ACCOLAS précise que 22 maisons ont été choisies pour le concours des maisons fleuries 2020.

Lors du repérage des maisons bien fleuries, les élus ont inscrit des nouveaux participants, sans leur consentement, afin de leur témoigner la reconnaissance pour le fleurissement global de leur habitation en cette période particulière de la covid-19 et de sécheresse. Mme ACCOLAS demande à Monsieur le Maire de réserver une date en octobre pour procéder à la remise des récompenses.

- **Réunion Associations**

Mme Bernadette ACCOLAS propose de faire une réunion avec les présidents d'associations le 1^{er} octobre à 18h30 au foyer rural afin de compléter le calendrier des manifestations 2021, la réservation de matériel et la préparation des articles pour le bulletin municipal. Mme ACCOLAS leur proposera de présenter leur association quand les manifestations n'ont pas pu avoir lieu.

- **Cimetière**

Mme ACCOLAS précise que la rangée de cavurne, telle qu'imaginée précédemment, a été déplacée pour former une ligne parallèle des rangées de tombes existantes, pour une meilleure harmonie de l'ensemble.

**Le prochain conseil municipal n'est pas fixé
L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.**